

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizer Ingenieur und Architekt**

Band (Jahr): **109 (1991)**

Heft 8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Wettbewerbe

Gestaltung Bärenplatz-Waisenhausplatz Bern

Die Gemeinde Bern erteilte im Frühjahr 1990 einen Studienauftrag für die Gestaltung des Bärenplatzes und Waisenhausplatzes. Ziel dieses Auftrages war es, ein Gestaltungskonzept zu erlangen, welches direkte Ansatzpunkte für die Projektierung beinhaltet und für die etappenweise Realisierung dienen soll. Zum Projektwettbewerb wurden folgende neun Teilnehmer eingeladen:

A. + C. Herrmann-Chong, Bern; Franz Meister, Bern; Ulrich Stucky, Bern; Susi + Ueli Berger/Kurt Gossenreiter, Ersigen; Stöckli, Kienast und Köppel, Bern und Zürich; Franz Oswald, Bern; Volker Rosenstiel, Freiburg i.Br.; Erny, Gramelsbacher und Schneider, Basel; Peter + Jörg Quarella, St. Gallen.

Im Rahmen der Bewertung hatten städtebauliche Überlegungen einen hohen Stellenwert. Das Projekt «ohne Kennwort» der Landschaftsarchitekten, Stöckli, Kienast, Köppel, Bern/Zürich, entsprach in optimaler Weise den Erwartungen und Anforderungen und wurde von der Jury dem Gemeinderat von Bern für die Weiterbearbeitung empfohlen. Eine Rangierung der weiteren Projekte wurde nicht vorgenommen.

Fachpreisrichter waren: Franz Eberhard, Stadtbaumeister, St. Gallen. Bernhard Furrer, Städt. Denkmalpfleger; Ueli Läderach, Stadtbaumeister; Arthur Ruegg, Zürich;

Franz Rutishuser, Bern; Karljosef Schattner, Eichstätt-D; Matthias Wehrin, Stadtplanungsamt Bern; Jürg Grunder, Bern.

Die Projekte sind vom 19. Februar bis 2. März 1991 im Käfigturm Bern (Konferenzräume im 2. Stock) ausgestellt. Öffnungszeiten: Montag bis Sonntag 9 bis 13 und 14 bis 18 h; Donnerstag bis 21 h. Die Broschüre zur Projektausstellung ist erhältlich beim Stadtplanungsamt Bern, Schwarztorstrasse 9, 3007 Bern - Tel. 031/68 68 68.

Städtischer Werkhof in der Telli, Aarau

Einladung zur Bewerbung

Die Einwohnergemeinde der Stadt Aarau führt einen Projektwettbewerb durch, zu dem 8-12 qualifizierte Fachleute eingeladen werden.

Um die Teilnahme können sich Architekten bewerben mit Wohn und/oder Geschäftssitz im Kanton Aargau seit mindestens 1. Januar 1990.

Termine:

- ab 14. Februar 1991 kann der Wettbewerbsprogrammwurf bezogen werden, bei: Stadtbauamt Aarau, Sekretariat, «Projektwettbewerb städtischer Werkhof in der Telli», Rathausgasse 1, 5000 Aarau.
- bis zum 1. März 1991 (Poststempel) haben die interessierten Fachleute ihre Bewerbung einzureichen.
- Versand der Wettbewerbsunterlagen 8. April 1991.
- Einreichung der Projekte 30. August 1991.

- Einreichung der Modelle 13. September 1991.

Jedem eingeladenen Teilnehmer wird eine feste Entschädigung von 4 000 Fr. ausgerichtet; die gesamte Preissumme beträgt 70 000 Fr.

Altersheim Neumarkt, Winterthur

Die Stadt Winterthur veranstaltete unter zehn eingeladenen Architekten einen Projektwettbewerb für das Altersheim Neumarkt. Ein Projekt musste wegen Verletzung von Programmbestimmungen von der Preiserteilung ausgeschlossen werden. Ergebnis:

1. Rang, 1. Preis (25 000 Fr.): Peter Stutz, Winterthur; Mitarbeiter: Peter Frei
2. Rang, Ankauf (5000 Fr.): Cerfeda/Fent/Zollinger, Area-Atelier, Winterthur
3. Rang, 2. Preis (16 000 Fr.): Ulrich E. Isler, Max Zirn, Winterthur; Mitarbeiter: F. Barmert
4. Rang, 3. Preis (134 000 Fr.): Arnold Amsler, Vrendli Amsler, Winterthur; Mitarbeiter: Roland Sievi, Georg Aerni, Stefan Gasser, Silke Hopf, Toni Wirth.

Das Preisgericht empfahl dem Veranstalter, die Verfasser der beiden erstrangierten Projekte zu einer Überarbeitung einzuladen. Fachpreisrichter waren Annemarie Hubacher, Zürich, Prof. Ulrich J. Baumgartner, Winterthur, Prof. Ernst Studer, Zürich, Manuel Pauli, Stadtarchitekt, Luzern, Andreas Pflughard, Kant. Denkmalpflege, Zürich.

Ville-Haute de Moudon VD: Aménagement de la Place des Châteaux, ensemble d'habitation

Les organisateurs de ce concours étaient: les Services des bâtiments et de l'aménagement du territoire de l'Etat de Vaud, en collaboration avec la commune de Moudon. Le concours était ouvert aux architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura; établis depuis le premier janvier 1990, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile.

87 projets ont été enregistrés, 45 projets ont été remis dans les délais. Le jury a décidé d'exclure un projet du jugement et deux projets de la répartition des prix. Résultats:

1er prix (22 000 Fr.): Ivan Kolecek, Lausanne

2e prix (20 000 Fr.): Adolphe Protti, Moudon; collaborateurs: J. Widmer, R. Christe, Y. Henzelin

3e prix (19 000 Fr.): S. Lezzi, Le Lignon, et C. + O. Henchoz, Nyon; collaborateur: M.-F. Ligoure

4e prix (18 000 Fr.): Mircea Lupu et Eric Dunant, Genève; collaborateur: J. Perneger, K. Rezakhanlou

5e prix (8000 Fr.): Hervé de Giovannini et Philippe Blanc, Lausanne; collaborateur: M. Adam

6e prix (7000 Fr.): RBJ Partenaires S.A., Payerne, collaborateur: J.-P. Varidel

7e prix (6000 Fr.): Mario Bevilacqua, Lausanne; collaborateurs: D. Haltinner, M. Hofstetter

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'associer l'auteur du projet au 1er rang à l'élaboration de l'addenda au plan cantonal. Jury: Jean-Pierre Dresco, architecte de l'Etat, chef du Service des bâtiments; Jean-Pierre Masson, syndic de Moudon; Pierre Aubert, Commission d'urbanisme de la commune de Moudon; Claudine Lorenz, architecte, Sion; Italo Insolera, architecte, Rome; Richard Delessert, représentant des habitants de la Ville-Haute; Alain Guidetti, architecte urbaniste au Service de l'aménagement du territoire; Pascal Dunand, adjoint technique au Service cantonal vaudois du logement; Jean Kyburz, architecte, Lausanne.

Buts du concours

Dans le contexte d'un site d'intérêt national, ce concours poursuivait les buts suivants:

- l'aménagement général des abords des bâtiments publics existants

- une conception pour des équipements publics à l'usage des activités socio-culturelles et de loisirs des habitants du quartier et des Moudonnois en général
- la réalisation d'un ensemble d'habitation à loyers modérés

Le résultat premier du concours doit permettre l'établissement de l'addenda prévu à l'article 10 alinéa 3 du règlement du PAC 11 bis (plan d'aménagement cantonal numéro 11 bis).

La site de la Ville-Haute est reconnu d'importance nationale: profil général des groupements de maisons contiguës, expression en façade du parcellaire, importance des toitures et des corps de balcons en surplomb, murs de soutènement etc.

De l'analyse de l'ensemble des projets présentés, le jury tire les enseignements suivants:

- la densité devrait rester faible, l'équilibre logements-espaces publics doit être interprété dans une mixité de fonctions à l'échelle du bourg
- l'implantation ponctuelle d'un objet à fonction publique est judicieuse; l'échelle et le programme proposés par le lauréat pour ce bâtiment sont à optimiser. La localisation de logements au nord-ouest est pertinente.
- la matérialisation des espaces extérieurs de liaisons entre circulation et bâtiments publics est à définir d'une manière unitaire, dans un rapport de rue-place équilibré.

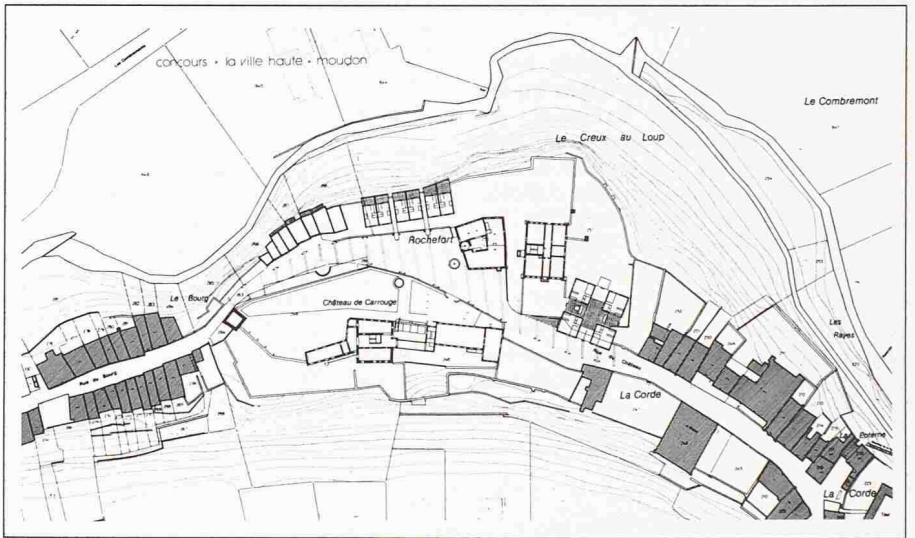
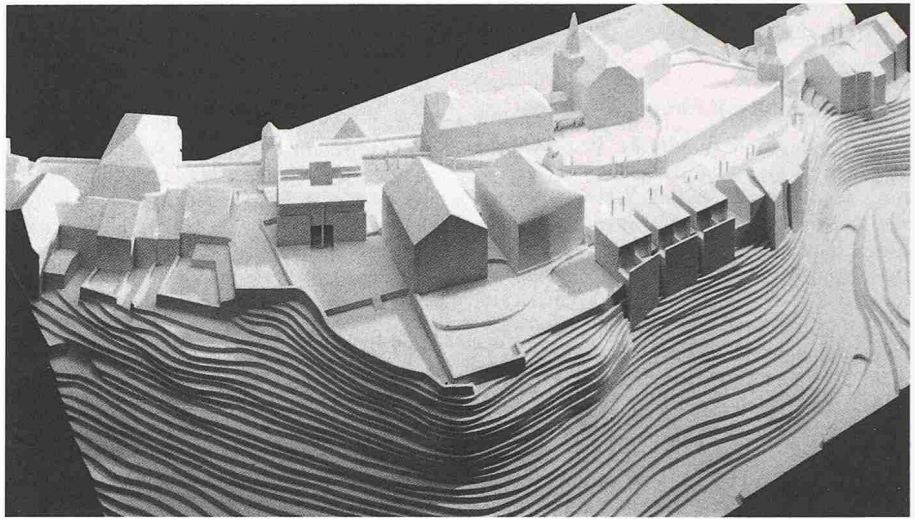
1er prix (22 000 Fr.): **Ivan Kolecek**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

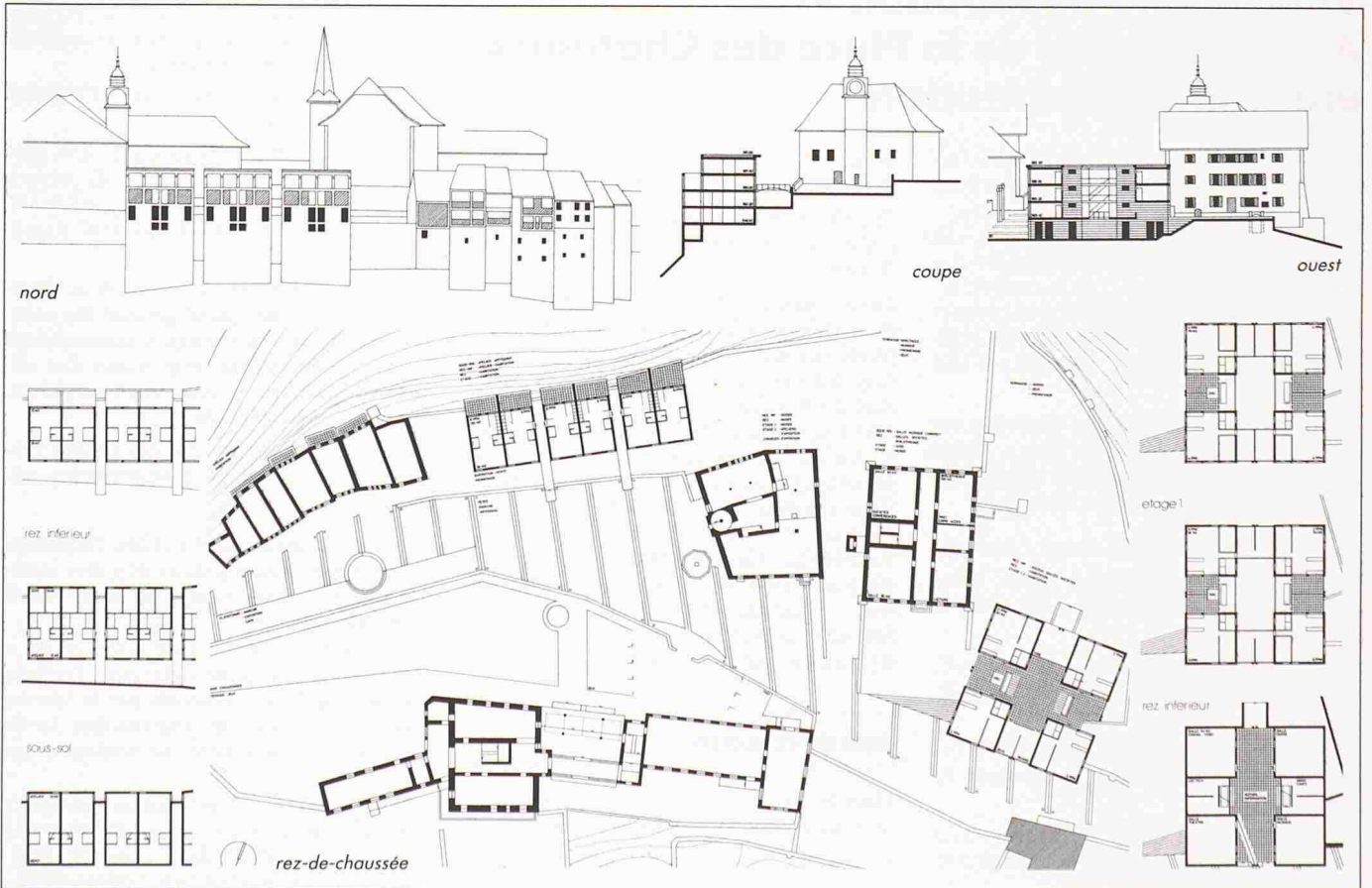
Le projet réinterprète, de manière harmonieuse, les qualités spécifiques du bourg, à savoir la volumétrie des habitations modestes et fractionnées et la zone centrale occupée par des volumes importants affectés à des usages publics. Il définit une place-rue au voisinage du château de Rochefort, dont les qualités spatiales sont excellentes. L'immeuble à plan carré termine la rue du Château et assure la fermeture de la place-rue. Le dessin de celui-ci témoigne d'une grande sensibilité.

Le jardin frontal du Grand-Air est bien intégré aux espaces publics de la place-rue. Cependant, la position du bâtiment carré en empiètement sur l'alignement de la façade nord du Grand-Air est à vérifier. Si on regrette l'affectation aux logements d'une partie du bâtiment carré et le formalisme architectural, le jury relève, par contre, la qualité de l'interprétation de la typologie des habitations traditionnelles du quartier, ainsi que la justesse de l'échelle choisie pour les logements proposés sur les falaises surplombant la Mérine.

On regrette que le concurrent n'ait pas donné une réponse formelle à l'accès mécanique proposé par le plan directeur «Ville-Haute».



situation



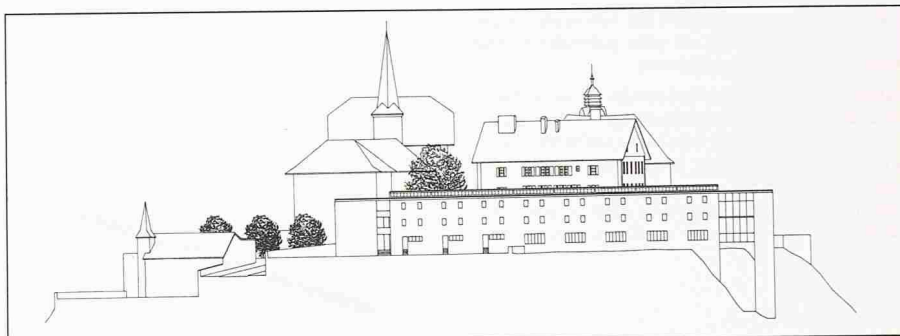
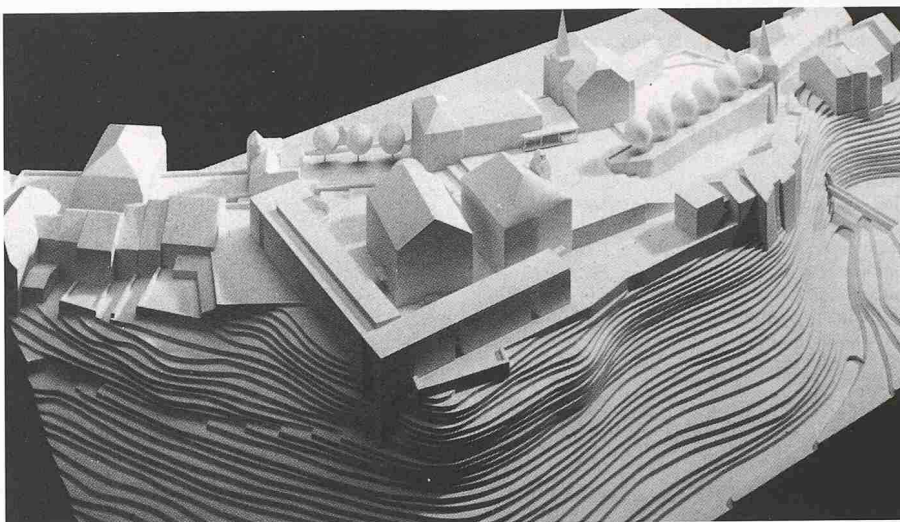
2e prix (20 000 Fr.): **Adolphe Protti** Moudon; collaborateurs: **J. Widmer, R. Christe, Y. Henzelin**

Extrait du rapport du jury

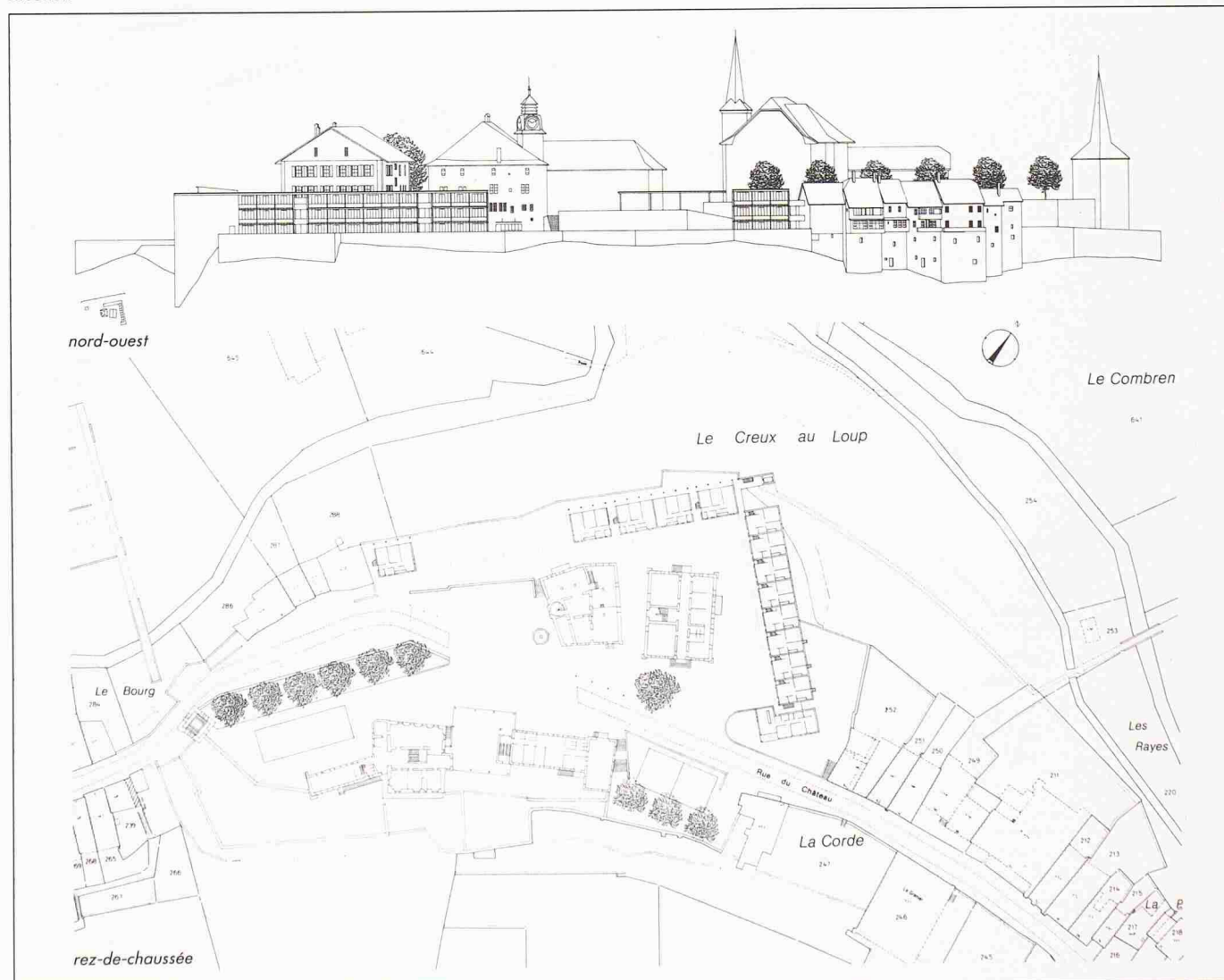
Le concurrent a pris la peine de se prononcer sur l'aménagement des zones voisines, au niveau de la plaine. La volonté exprimée de dégager le pied du socle de toute construction est particulièrement pertinente. Le projet concentre les fonctions de logement dans un bâtiment à angle droit, dont l'implantation en retrait du mur d'enceinte et la géométrie simple en renforcent la lecture. L'ancrage dans le terrain au moyen de l'ascenseur situé dans l'angle du bâtiment confirme la topographie abrupte des lieux.

La force de l'intervention donne une définition claire de l'ensemble de l'espace de la place des châteaux, tout en valorisant les lignes irrégulières des monuments voisins. Elle offre une terminaison à la rue du Château et une limite aux espaces publics. L'échelle du bâtiment de logements convient et la manière de le lier aux maisons d'habitations anciennes, pour les faire participer à la composition, est particulièrement habile. Les séquences visuelles sur tout le parcours sont très variées et ne négligent pas les dégagements sur le vallon de la Mérine. Le niveau de la place publique est judicieusement réglé pour permettre la transparence au droit de l'entrée du centre de logopédie aménagé en préau couvert.

Il faut noter que la clareté de l'intervention entraîne une modification profonde du caractère du site.



situation



3e prix (19 000 Fr.): **S. Lezzi**, Le Lignon, et **C. + O. Henchoz**, Nyon; collaborateur: **M.-E. Ligoure**

Extrait du rapport du jury

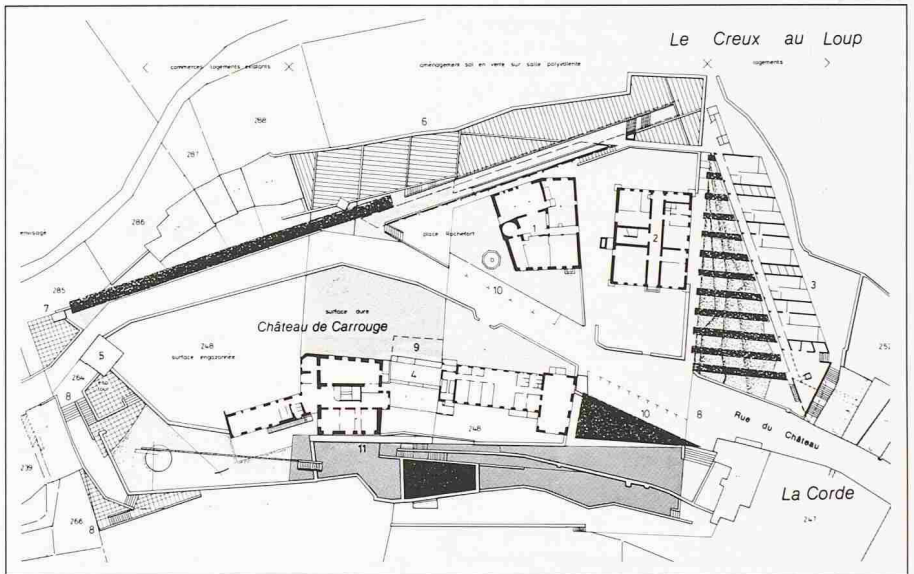
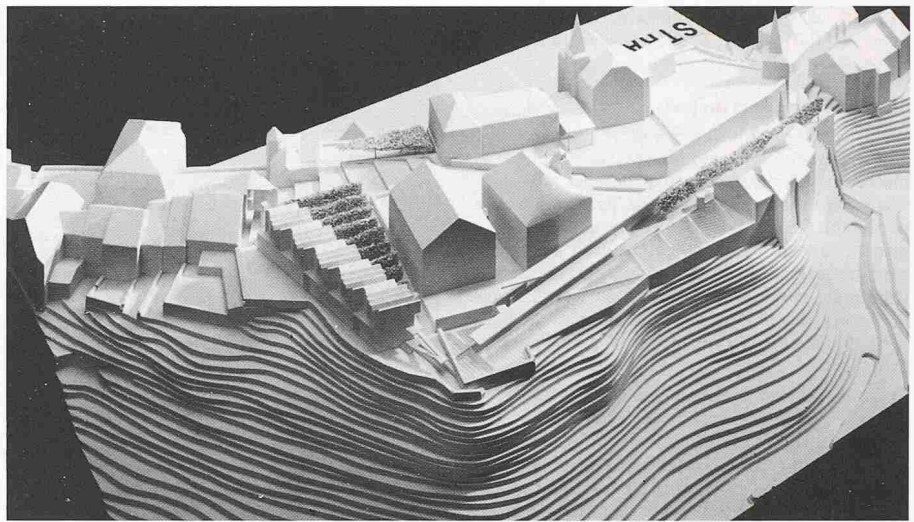
Le parti proposé maintient les circulations actuelles en y ajoutant un parcours très architecturé, mais fallacieux, d'autant qu'il isole l'îlot d'habitation existant, en direction des arrières du château de Rochefort et du Grand-Air. Une salle polyvalente est enterrée entre le mur d'enceinte et cette circulation piétonne. La proposition est particulièrement intéressante pour ce qui a trait aux habitations dont les types de logements sont bien adaptés. La volumétrie de l'ensemble est excellente en regard du site et en particulier dans ses rapports avec le Grand-Air.

La place aménagée devant le château de Rochefort, en marge de la circulation, est à l'échelle du quartier.

La proposition de liaisons des différentes esplanades sud du château de Carrouge est riche.

Séduisante au premier abord par son impact minimal vue de l'extérieur, la salle polyvalente pose malgré tout quelques problèmes:

l'utilisation de la forme qui résulte de son enterrément est difficile; l'intervention, qui se veut discrète, nécessiterait malgré tout la reconstruction complète du mur d'enceinte, avec une expression du mur de soutènement, ce qui n'est guère défendable; devoir descendre dans une salle enterrée après être monté à la Ville-Haute ne serait pas compris dans ce site.



situation



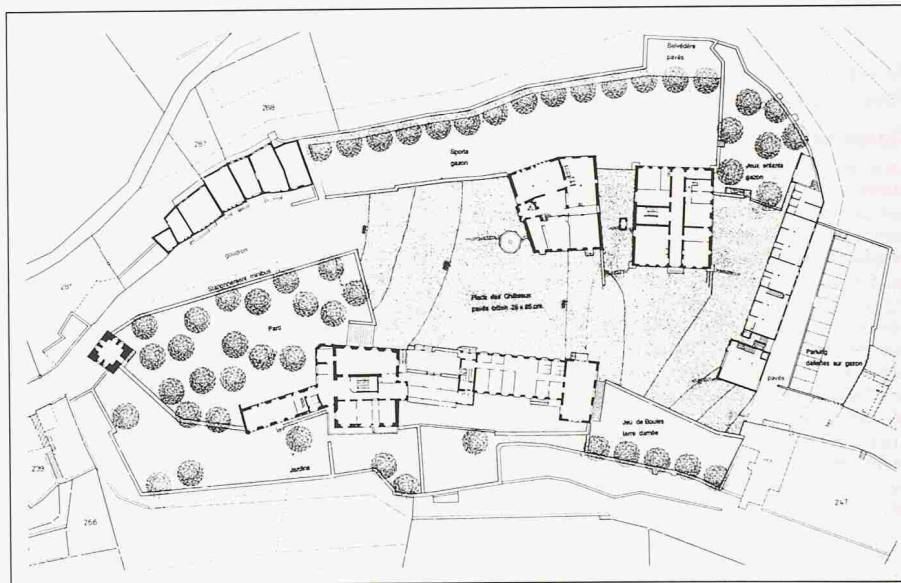
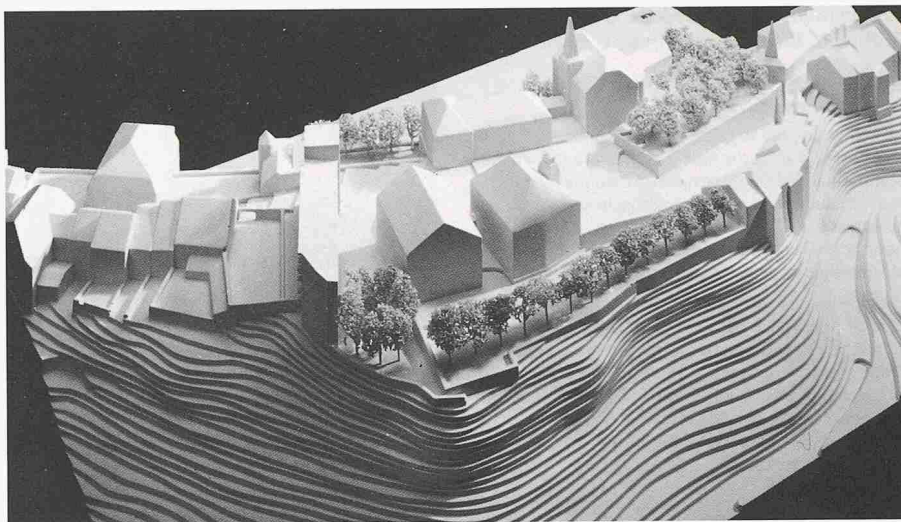
4e prix (18 000 Fr.): **Mircea Lupu** et **Eric Dunant**, Genève; collaborateur: **J. Pernerger**, **K. Rezakhanlou**

Extrait du rapport du jury

L'intérêt du projet réside dans le regroupement de toutes les fonctions dans un seul bâtiment, offrant ainsi l'avantage de libérer le reste du site. Ce bâtiment définit et limite clairement l'espace d'une place publique et crée une fin à la rue du Château. La tour signale une entrée sur «l'acropole» au même titre que devrait le faire l'église récemment découverte.

Si l'implantation a des qualités, la volumétrie engendrée par le regroupement de toutes les fonctions a pour conséquence qu'il entre en concurrence avec l'ensemble du site. La place publique réunit tous les bâtiments publics en supprimant toute trace des prolongements actuels du château de Rochefort et du Grand-Air. Le traitement sans concession de cette place n'est pas qualifié par les fonctions proposées. Sur le plan de la faisabilité, la disposition de trois chambres d'hôtel par niveau ne paraît pas raisonnable.

Le type de logements proposés nord-sud ne correspond pas à la situation d'un bâtiment est-ouest.



situation

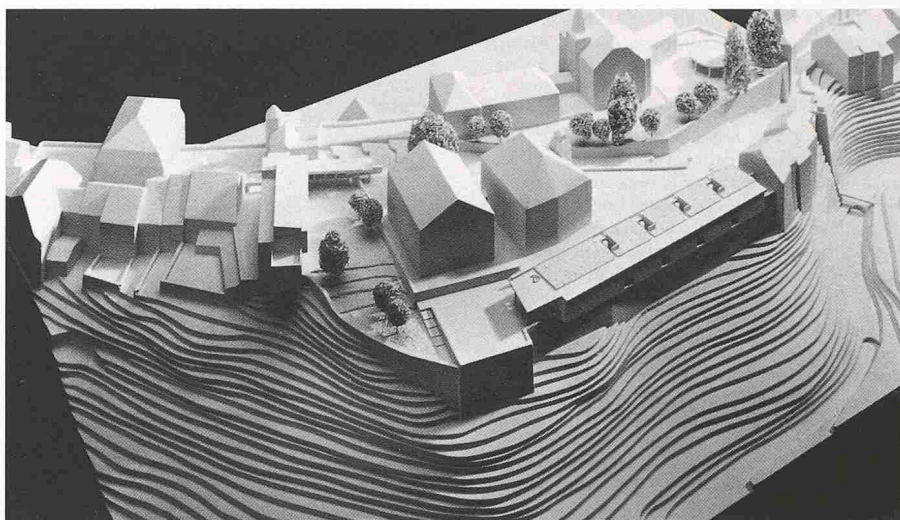


5e prix (8000 Fr.): Hervé de Giovannini et Philippe Blanc, Lausanne; collaborateur: **M. Adam**

Extrait du rapport du jury

Le projet dispose le programme de logements dans une barre, le long du mur d'enceinte nord, en surplomb de la Mérine. L'expression du mur d'enceinte est accentuée par une reprise en sous-cœuvre, dès la terrasse arrière du Grand-Air, jusqu'aux habitations actuelles de la rue du Bourg. L'échelle des divers bâtiments proposés est bonne.

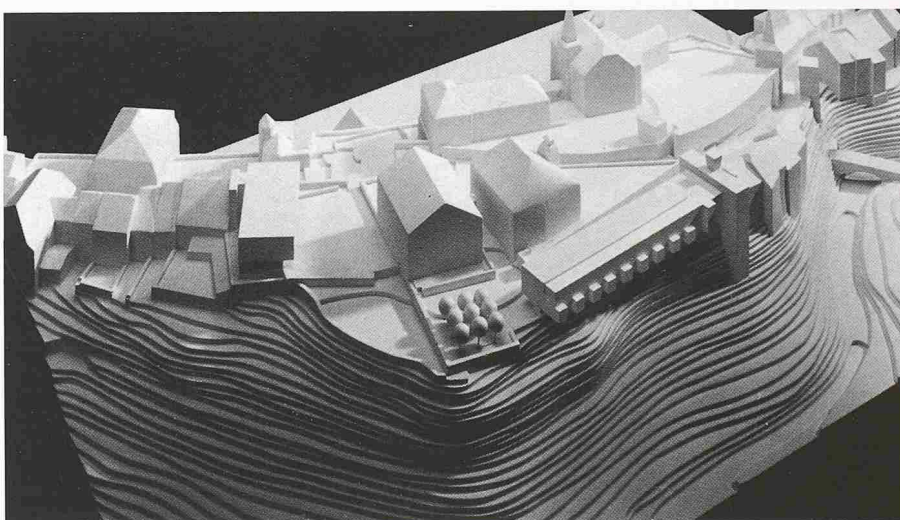
Les logements sont couronnés par une terrasse dont l'intérêt n'est pas évident dans ce site; il en va de même pour les quatre points de vue aménagés à l'intérieur de l'immeuble. Les vues sur le vallon de la Mérine depuis la terrasse arrière au Grand-Air ou depuis l'esplanade du château de Carouge sur la vallée de la Broye existent aujourd'hui sans aménagement particulier.



6e prix (7000 Fr.): RBJ Partenaires S.A., Payerne, collaborateur: **J.-P. Varidel**

Extrait du rapport du jury

Le projet reconnaît de manière très claire les typologies caractéristiques de lieu: contiguïté pour les habitations en limite de périmètre et ordre non contigu pour les bâtiments à usage public. L'implantation de l'immeuble d'habitation et les différences de traitement du rez-de-chaussée et des étages valorisent la géométrie libre du mur d'enceinte. Dans l'ensemble, l'échelle du bâtiment des logements est correcte, bien que l'élément de transition au voisinage des habitations existantes soit trop important, d'autant plus que la maquette ne reproduit pas le volume d'avant-corps des trois niveaux. L'effet de barre et l'architecture du bâtiment des logements, de même que son articulation est sans rapport avec les caractéristiques du site bâti.



7e prix (6000 Fr.): Mario Bevilacqua, Lausanne; collaborateurs: **D. Haltinner, M. Hofstetter**

Extrait du rapport du jury

Le projet tente d'animer toutes les parties du périmètre du concours, y compris les arrières du château de Rochefort et du Grand-Air, par des activités de jeux et par les prolongements des logements proposés en bordure de falaise. La proposition de logements constitue le point fort du projet, tant par l'implantation et l'échelle des masses, que sur le plan fonctionnel (combinatoire riche et orientation favorable des logements). Cette volonté d'animation passe par le détournement de la circulation des véhicules entre le château de Rochefort et le Grand-Air.

